42e Congrès de la Mutualité Française

13-14-15 JUIN 2018
MONTPELLIER

RÉSOLUTION DU CONGRÈS DE MONTPELLIER

La Mutualité Française s'est réunie à Montpellier du 13 au 15 juin 2018 pour son 42e Congrès. Les 2 000 participants se félicitent de la dynamique insufflée pendant ces trois jours. Ce Congrès a été un lieu de débat de premier plan avec l'ensemble des acteurs : les partenaires sociaux représentés au plus haut niveau, les familles de complémentaires santé, les professionnels de santé, les associations de patients, les représentants des pouvoirs publics et de la Sécurité sociale.

La Mutualité a ainsi fait la preuve de sa capacité à tous les réunir pour débattre sur le fond et ouvrir des perspectives sur notre protection sociale et notre système de santé. C'est une source de grande satisfaction et de motivation renforcée pour notre mouvement, pour s'engager pour une société toujours plus juste et plus solidaire, garantissant à toutes et tous un égal accès à la santé.

Fidèles à leur objectif d'apporter des réponses concrètes à l'ensemble des besoins sociaux, les mutuelles, actrices du mouvement social, incarnent une manière d'entreprendre autrement, solidaire, au profit du plus grand nombre.

Fortes de leur gouvernance démocratique, les mutuelles connaissent l'importance de l'ouverture, de l'écoute, de la confrontation et du débat pour parvenir à une décision équilibrée.

Les mutuelles s'engagent à apporter des réponses concrètes à de nombreux enjeux :

- des défis démographiques et épidémiologiques ;
- des défis environnementaux ;
- de nouvelles formes de travail, dans un environnement mondialisé ;
- des trajectoires professionnelles et de vie plus complexes, plus incertaines ;
- des demandes de personnalisation accrues ;
- des besoins sociaux émergents ;
- des usages interrogés par la révolution digitale, l'exploitation croissante des données et le recours effectif à l'intelligence artificielle.

Ces enjeux nous conduisent à tracer des perspectives pour les trois années à venir, en matière d'accessibilité aux soins et de protection sociale solidaire, de qualité, tout au long de la vie.

1. Les mutuelles renouvellent leur engagement en faveur de l'accès aux soins.

Conscientes des difficultés à accéder à certains types de soins, les mutuelles s'engagent à proposer une offre de qualité à tarifs adaptés, à travers leurs garanties et au sein de leurs établissements et services.

C'est dans cet état d'esprit que les mutuelles continueront d'agir :

- pour l'accessibilité financière, par la maîtrise des restes à charge, par la maîtrise des cotisations, aujourd'hui injustement taxées, et par le soutien à la généralisation du tiers payant ;
- pour l'accessibilité et la compréhension des garanties, par un effort accru de lisibilité du contenu des contrats ;
- pour l'accessibilité réelle aux droits, par un renforcement de leur rôle de conseil et d'accompagnement auprès des adhérents et de leurs proches ;
- pour l'accessibilité des lieux de soins et des services, notamment pour les personnes en situation de handicap ;
- pour l'accessibilité et le renforcement des actions de prévention, en amont et en aval du soin ;
- pour l'accessibilité de la couverture complémentaire santé à toutes les catégories de la population, par une refonte des aides financières et des dispositifs légaux et ce, afin d'en faciliter l'accès ; pour l'accessibilité territoriale, par le développement et la modernisation d'une offre sanitaire, sociale et médico-sociale, notamment par une plus grande intégration des nouvelles technologies et un renforcement des partenariats noués avec les acteurs locaux. S'appuyant sur son accord avec

l'Association des Maires de France, la Mutualité entend agir résolument pour lutter contre le renoncement aux soins en développant sur tous les territoires une offre de premier recours.

Concernant le projet gouvernemental, dit « RAC 0 », nous serons vigilants sur sa mise en œuvre, son équilibre général, partant du principe que les cotisations seront toujours conditionnées par les dépenses des mutuelles. Il serait paradoxal et inadmissible qu'il se traduise par un renchérissement de la complémentaire santé, excluant ainsi du bénéfice de cette mesure les personnes qui en ont le plus besoin. Une suppression des taxes sur les complémentaires santé permettrait l'accès de tous au reste à charge zéro et plus globalement aux soins.

2. Les mutuelles s'engagent aussi pour favoriser l'accès à une protection sociale de qualité tout au long de la vie, aux côtés d'une solidarité nationale renforcée par une Sécurité sociale de haut niveau et pour une couverture universelle.

Les parcours professionnels et de vie évoluent, faisant émerger de nouveaux besoins. Or, les réponses apportées par le système de protection sociale sont encore un facteur d'inégalités et de ruptures de prise en charge, préjudiciables au bénéfice d'une couverture sociale de qualité tout au long de la vie.

Fortes de leurs métiers, de leurs expériences, de leurs savoir-faire, notamment dans les domaines de la santé, de la prévoyance, de la retraite, de l'autonomie, de l'offre de soins et de la prévention, les mutuelles :

- agissent à destination de toutes les générations, de tous les publics, pour favoriser le bien-être et le mieux-vivre sur tout le territoire ;
- agissent pour une société toujours plus inclusive, une société qui lutte contre toutes les formes d'inégalités, qu'elles soient liées à l'âge (petite enfance, jeunesse, grand âge) ou aux situations de vie (précarité, famille, handicap, perte d'autonomie) ;
- agissent pour que toutes et tous accèdent à une protection sociale solidaire qui, non seulement couvre les risques, mais sécurise les personnes dans leurs transitions, c'est-à-dire quels que soient leurs parcours professionnels et de vie ;
- agissent pour élaborer des réponses à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, en recherchant l'innovation sociale par la participation et la coopération des acteurs concernés.

L'allongement de la vie est un progrès de société qui nécessite des réponses spécifiques pour pouvoir être vécu par tous comme une chance. Les mutuelles s'engagent à être des militantes de la « cause » de l'âge, en favorisant l'appréhension et l'anticipation du vieillissement, dans le respect du libre choix de chacun. Elles appellent à ce que les réformes envisagées des régimes de retraite, mais aussi de l'épargne retraite, permettent de garantir un cadre à la fois plus protecteur et plus transparent. Elles proposent d'investir sur la prévention, d'aider à préserver l'autonomie et d'accompagner les personnes en situation de perte d'autonomie. Elles s'engagent à agir pour une assurance dépendance solidaire, accessible financièrement et garantie collectivement, en complément d'un haut niveau de solidarité nationale. La Mutualité Française sera force de proposition dans le cadre des concertations lancées par les pouvoirs publics.

Pour porter ces différents engagements, les mutuelles se saisiront des opportunités ouvertes par le progrès technologique. Elles sauront investir et innover pour toujours apporter des réponses solidaires adaptées à une société en constante mutation.

Les mutuelles ont su démontrer leur résilience face aux bouleversements fiscaux, réglementaires et prudentiels. Œuvrant pour l'accès aux soins de tous, les mutuelles et les services de soins et d'accompagnement mutualistes continueront de proposer et d'agir pour que leur modèle démocratique d'entreprendre, ancré dans l'économie sociale et solidaire, soit pérennisé. La Mutualité poursuivra son action au bénéfice de ses adhérents et du plus grand nombre au plus près des territoires. Elle s'attachera à occuper une place de choix dans tous les débats de société et auprès des pouvoirs publics. Elle s'attachera à porter des propositions construites et constructives, avec l'ensemble des parties prenantes.

Elle continuera à diffuser ses principes et valeurs au-delà des frontières nationales, comme elle le fait déjà en Europe et dans le reste du monde.